

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le 01 avril, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 25 mars 2026

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX.

PRESENTS : Mesdames Fabienne AGNOUX, Jeanne-Marie AMOREIRA, Sandrine LETOQUIN, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Marie-Claude AVELINO, Stéphanie MAGNE, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Francis GUILLOT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Arnaud BIGOURIE, Alain RONGIER, Ludovic PONS.

ABSENTS EXCUSES : Yves DE HÉRICOURT

PROCURATION(S) : Yves DE HÉRICOURT donne procuration à Sandrine LETOQUIN.

Délibération n° 2026-28

Désignation des délégués qui vont représenter la commune eu sein de l'association d'insertion ARCADOUR

Monsieur le maire explique qu'il est nécessaire de désigner 2 délégués qui vont représenter la commune au sein de l'association d'insertion ARCADOUR.

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Désigne**, à l'unanimité de ses membres présents, les délégués suivants,

- *Madame Brigitte LAURENSOU, 3è adjointe*

- *Madame Fabienne AGNOUX, Conseillère Municipale*

Fait et délibéré à Rosiers d'Égletons, le 01 avril 2026

Membres : 15

Présents : 14

Représenté(s) : 1

Nombre de votants : 15

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard Brette

La secrétaire de séance, Fabienne Agnoux

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente publication